



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

Localité de Radisson

COMMUNIQUÉ

8 mai 2025

Le service de sécurité incendie de la Localité de Radisson vous rappelle qu'il est **strictement interdit de faire des feux à ciel ouvert.**

Il est cependant légal de faire des feux de camp dans un **foyer muni d'un pare-étincelles et en ayant un moyen d'extinction quelconque à proximité (sceau d'eau, tuyau de jardin, extincteur...) avec un permis.** De plus, il est très important de placer votre foyer loin des arbres qui sont à proximité de votre demeure.

Nous vous rappelons que le nettoyage des terrains est fortement suggéré. Chaque propriétaire doit maintenir en état de propreté permanent tout terrain bâti ou non bâti situé à proximité des habitations, en veillant notamment à la destruction des ronciers, au fauchage des hautes herbes et à l'enlèvement des décombres et des palettes de bois.

Il en va de la sécurité de tous, de la protection de nos bâtiments, ainsi que de la faune et la flore environnante.

Pour info ou prendre votre permis

Hugo Bond 819-638-9150
Directeur du service de sécurité incendie
Localité de Radisson